

---

Jour de séance 43

le mardi 28 mai 2024

13 h

Prière.

M<sup>me</sup> Conroy, du Comité permanent de la politique économique, présente le onzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 28 mai 2024

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son onzième rapport.

Le comité se réunit les 17, 21 et 22 mai 2024 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 26, *Loi spéciale de 2024 portant affectation de crédits ;*
- 27, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques ;*
- 35, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé ;*
- 42, *Loi concernant la gouvernance locale et la prestation de services régionaux ;*
- 45, *Loi concernant la Loi sur l'indemnisation des pompiers et la Loi sur les accidents du travail.*

Le comité étudie également le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,  
(signature)  
Michelle Conroy, députée

---

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

M. Cullins, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

---

le 28 mai 2024

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 28 mai 2024 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 31, *Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick ;*
- 43, *Loi constituant l'Ordre des technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick ;*
- 44, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,  
(signature)  
Ryan Cullins, député

---

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 46 et 47 soit appelée.

---

Le président de la Chambre donne la parole à M. Losier pour lui permettre de prononcer un discours d'adieu à la Chambre.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi sur l'accessibilité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 16 et 17

(24 mai 2024).